



PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande de concession d'utilisation du domaine public maritime dans le cadre de la restauration des digues et du barrage de la Gachère sur les communes des Sables d'Olonne et de Brétignolles-sur-Mer

En exécution de l'arrêté préfectoral n°20-DRCTAJ/1-366 du 11 juin 2020, le dossier présenté par le Syndicat Mixte des Marais des Olonnes, relatif à la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime dans le cadre de la restauration des digues et du barrage de la Gachère sur les communes des Sables d'Olonne et de Brétignolles-sur-Mer, est soumis à enquête publique. L'enquête est ouverte **du mercredi 15 juillet à 9h00 au vendredi 31 juillet 2020 à 17h00**, soit pendant 17 jours, sur les communes des Sables d'Olonne et de Brétignolles-sur-Mer.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier, contenant notamment une étude d'incidence environnementale, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairies des Sables d'Olonne (mairie annexe d'Olonne-sur-Mer) et de Brétignolles-sur-Mer aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies au public.

Le dossier est également consultable gratuitement en ce lieu sur un poste informatique mis à la disposition du public pendant ces mêmes horaires et pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Claude MATHIEU, inspecteur divisionnaire des impôts, commissaire enquêteur, est nommé par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête.

Il recevra en personne les observations du public de la manière suivante :

Dates	Mairies	Horaires
mercredi 15 juillet 2020	Les Sables d'Olonne (mairie annexe d'Olonne-sur-Mer)	09h00 – 12h00
Jeudi 23 juillet 2020	Brétignolles-sur-Mer	14h00 – 17h00
vendredi 31 juillet 2020	Les Sables d'Olonne (mairie annexe d'Olonne-sur-Mer)	14h00 – 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations peuvent également être adressées par écrit au siège de l'enquête, à l'attention expresse du commissaire enquêteur à la mairie des Sables-d'Olonne, CS 21842 – 21, Place du Poilu de France – 85118 LES SABLES D'OLONNE Cedex ou par courriel à l'adresse suivante : enquetepublique.vendee1@orange.fr en précisant en objet « *DPM La Gachère* ».

Le résumé non technique de l'étude d'incidence environnementale, la décision de dispense d'étude d'impact, l'arrêté d'ouverture de l'enquête et le présent avis sont consultables, sur le site Internet des services de l'Etat en Vendée à l'adresse suivante : www.vendee.gouv.fr (rubrique publications – commune des Sables d'Olonne) quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. L'ensemble du dossier est quant à lui consultable pendant toute la durée de l'enquête, soit **du 15 juillet au 31 juillet 2020 inclus**.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande d'autorisation unique peut être obtenue auprès de Monsieur Paul GABORIT, Animateur Natura 2000 et Prévention des Inondations – Syndicat Mixte des Marais des Olonnes (02.51.23.16.00 – paul.gaborit@lessablesdolonne.fr).

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en préfecture, en mairies des Sables d'Olonne et de Brétignolles-sur-Mer, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Vendée pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique et au vu des résultats de cette enquête, le Syndicat Mixte du Marais des Olonnes se prononcera par une déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération projetée.

Le préfet statue sur la demande d'autorisation d'occupation du domaine public maritime de l'État.